Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 juillet 2026

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Françoise RIGAL, Marie-Claire PIQUEMAL, Elisabeth RIO, Alain QUERE, Eric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON.

ABSENCES ET POUVOIRS **:**
Jean Louis KERGARAVAT– Donne pouvoir à Maryvonne LE FORESTIER
Antoine AUDIC – Donne pouvoir à Xavier ROBIN
Marc HAMONIC – Donne pouvoir à Elisabeth RIO
Charlotte LEPRETRE – Donne pouvoir à Julie CRUZ

Secrétaire de séance : Maéva LE PAIH

Le Conseil était invité à 19 heures à une visite « privée » de la déchetterie qui a ouvert ses portes le 6 juillet. La visite a été commentée par LE NINIVEN, Responsable du service déchets de Pontivy Communauté.

La réunion « officielle » a débuté en salle du Conseil à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la séance du 28 mai n'a fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité

INFORMATION DES ELUS SUR LE DOMAINE DE L'URBANISME ET DU POTENTIEL FONCIER DISPONIBLE POUR CONSTRUIRE

Daniel NICOL est intervenu pour préciser, d'une part les compétences qui relèvent de la commune (Application du droit des sols), celles qui sont de la compétence de la Communauté des Communes (Planification des espaces au travers du PLUi).

Le DGS a ensuite présenté les différentes zones et les règles de mise sur le marché de terrains à bâtir. Il a souligné un changement de contexte législatif important depuis l'approbation de la loi « climat et résilience » de 2021 qui porte un objectif de division par deux du rythme d'artificialisation des sols sur la décennie 2021-2031, pour atteindre progressivement le zéro artificialisation nette en 2050. Inévitablement, la possibilité de construire sur des terrains nus à l'extérieur de l'emprise déjà bâtie va drastiquement diminuer, et nécessitera d'imaginer de nouvelles formes de mise sur le marché de terrains à bâtir.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE DE GAZ PAR GRDF

GRDF souhaite construire sur la commune un nouveau réseau public de transport de gaz naturel. Le tronçon serait implanté entre St Jean (carrefour RD) et la commune de Neulliac, soit un linéaire de 2,7 km le long de nos routes communales. Ce réseau public permettra de « désengorger » l'arrivée sur Pontivy et permettre ainsi l'émergence de nouveaux projets dans le secteur.

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU HAMEAU DU CHATEAU D'EAU

Le budget du Hameau du Château d'eau (11 lots) a été créé en 2014. L'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à ce projet sont désormais liquidées puisque les dernières dépenses de voirie seront financées par le budget principal.

Le Conseil Municipal décide ainsi de clore ce budget annexe et le solde déficitaire restant, évalué à 6 868 €, sera pris en charge sur le budget principal

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

REFACTURATION DE FRAIS OU VENTES DIVERSES

- Refacturation d'une réparation de clôture abîmée lors d'un incident routier : 60 €
- Vente de livres à la médiathèque : tarif 1€ le livre (recette 560 €)
- Réfection de clés pour un locataire des pavillons : 23€

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

RETRAIT D'UNE DELIBERATION EN RAISON DE SON IRREGULARITE

La Sous-Préfecture, au titre du contrôle de légalité des actes administratifs a relevé que la délibération prise en date du 28 mai et portant sur l'octroi d'une prime exceptionnelle carburant en faveur des agents, ne repose sur aucun texte juridique permettant cette décision. Le Conseil Municipal, conformément à la demande des services va procéder au retrait de la délibération litigieuse.

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

PROJET DE TRANSFERT DE LA GARDERIE ET DE L'ALSH VERS DES LOCAUX DE L'ECOLE PUBLIQUE – MODIFICATION DE CERTAINES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE.

La commune est à ce jour locataire d'une partie du bâtiment de la Maison de l'Enfance pour y abriter ses services de garderie périscolaire et de Centre de loisirs. Les locaux actuellement occupés sont exigus pour assurer un accueil pleinement satisfaisant de ces services : Ils se composent de seulement 2 salles d'activités représentant une surface totale d'accueil de 63.75 m².

Considérant la disponibilité de locaux inoccupés au sein de l'école publique (rez-de-jardin partie maternelle), et d'une surface autrement plus avantageuse puisque 3 pièces d'activités représentant 116 m² sont déjà prêtes ; des démarches sont lancées pour transférer les services péri et extra scolaires vers ce nouveau lieu à compter du 1er janvier 2027.

Les locaux ainsi libérés à la Maison de l'Enfance seront donc repris par Pontivy Communauté de façon à engager une démarche de mise aux normes des locaux de la crèche, ce qui pourrait permettre ensuite de créer quelques places d'accueil supplémentaires.

Indépendamment de ce projet de transfert. Le Conseil Municipal entérine des évolutions dans le fonctionnement de nos services péri et extra scolaires :

- Garderie
  - Les horaires du matin vont évoluer à la rentrée de 7H à 7H30.
  - Une pénalité de 5€/quart d'heure en cas de retard dans la reprise en charge des enfants en soirée sera dorénavant instaurée
- ALSH du mercredi
  - L'accueil sera possible dès 7H30 (et non plus 8H) et prolongé jusque 18H30 (au lieu de 18H)
- ALSH des vacances
  - Il sera demandé aux familles de s'inscrire sur un minimum de 3 jours, ceci dans le but d'éviter les effets d'aubaine sur les sorties et surtout de permettre de lisser les effectifs et donc pouvoir recruter des animateurs sur la semaine complète.

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

(précision : le vote ne portait que sur l'instauration d'un nouveau tarif)

5. QUESTIONS DIVERSES

Enquête publique sur le projet du Ruéo

Une enquête publique sera organisée du lundi 20 juillet 2026 au samedi 5 septembre 2026 au sujet du projet porté par la société LUXEL qui souhaite construire une centrale photovoltaïque au sol sur le site du Ruéo. La surface occupée sera de 7.3 ha de terres classées dégradées par la DREAL.
L'installation délivrera une production estimée à 7 710 MWh/an, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 3 612 habitants (hors chauffage)

Travaux de voirie

Monsieur LE CRAVER a présenté les choix retenus par la commission pour les travaux qui seront réalisés sur les routes à la rentrée :

Lieux	DECISION	
	Longueur	MARCHE 2026
Lansoiff	200	**13 315,40 €**
Mangouero	350	**20 245,67 €**
Lotissement Château d'eau	120	**15 047,53 €**
Kervers	170	**13 529,45 €**
Lande du cerf	110	**8 516,71 €**
St Molvan Porhors	228	**17 854,95 €**
Quelenesse	258	**18 804,76 €**
Trevanec	115	**13 125,00 €**
Coetirec	50	**3 000,00 €**
Signalisation horizontale		**6 000,00 €**
	1 601,00 €	**129 439,47 €**
		20,00%
		155 327,36 €

Monsieur YSOPT intervient pour faire part de son mécontentement par rapport aux travaux de débroussaillage des accotements qui sont en cours. Monsieur LE CRAVER affirme que l'intervention de l'entreprise a débuté comme prévu mi-juin, mais regrette lui aussi que le prestataire n'a pas été en capacité de réaliser sa prestation sur la durée convenue.

Travaux de la salle

Monsieur LE CRAVER exprime sa satisfaction par rapport aux travaux réalisés par les trois premières entreprises intervenantes (MAHO-LOY-LE GUILLOU). Le retard engendré par les intempéries de l'hiver a été rattrapé. Les échanges sont cependant plus difficiles avec certaines autres entreprises, notamment lorsqu'il s'agit d'apporter quelques modifications aux marchés déjà signés